

**CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE**  
**TARIFS 2024**

*Cotisations, droits de fréquentation, droits d'admission,  
Cartes vacances, cartes invités.*

---

**COTISATIONS ANNUELLES (1)**

Payables avant le 1er mars de l'année en cours (10% de pénalités après cette date)

**Membres (2)**

Adultes étudiants de 19 à 26 ans (3)	860 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	1 720 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	Cf. tableau 1
Adultes de 29 ans et plus (entrée avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	1 720 €
Adultes ancienneté membre depuis + de 30 ans (6) avec un maximum de 44 ans d'ancienneté	Cf. tableau 2
Membres sportifs selon catégories (5)	580 €
Catégorie "Ancien champion" (entrée avant 2012) (5)	1 100 €

---

**DROITS DE FREQUENTATION ANNUELS (1)**

Enfants de membres (7) de moins de 5 ans	exonéré
Enfants de membres (7) de 5 à 10 ans	470 €
Enfants de membres (7) de 11 à 17 ans	580 €

---

**DROITS D'ADMISSION (8)**

Adultes de 18 ans et plus	2 300 €
Enfants de membres < 18 ans	exonéré
Enfants de membres à 18 ans	600 €

---

**CARTES VACANCES / CARTES INVITES**

Carte vacances	650 €
Carte invités (10 invitations)	130 €

---

**TABLEAUX**

Tableau 1

Adultes 18 ans et plus		
Inscrit avant le 01/01/2010		
Age	Année naissance	Cotisation (€)
18	2006	720
19	2005	762
20	2004	804
21	2003	846
22	2002	888
23	2001	930
24	2000	972
25	1999	1014
26	1998	1056
27	1997	1098
28	1996	1200

Tableau 2

Ancienneté (2)	
Membre depuis plus de 30 ans	
Ancienneté à partir de l'âge de 18 ans	Cotisation (€)
29	1720
30	1630
31	1592
32	1554
33	1516
34	1478
35	1440
36	1402
37	1364
38	1326
39	1288
40	1250
41	1212
42	1174
43	1136
44	1100

*.../précisions*

*/... précisions, définitions.*

## CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE TARIFS 2024

(1) IL S'AGIT D'ANNEE CIVILE (1er Janvier au 31 Décembre).

(2) **MEMBRE** : Le statut de membre est acquis à compter du paiement du droit d'admission. L'ancienneté statutaire est calculée à partir de cette date, pour les membres sociétaires de 18 ans et plus.

Inscription en cours d'année : minoration de la cotisation.

- -25% pour une entrée au Cercle entre le 16 Juillet et le 15 Septembre.
- -50% pour une entrée au Cercle postérieure au 15 Septembre.

(3) **ETUDIANTS** : ne peuvent prétendre à la cotisation "Etudiant" que les enfants de membres du Cercle âgés de plus de 18 ans et de moins de 26 ans, titulaires d'une carte étudiant pour l'année de la cotisation.

(4) **AGE** : il s'agit de l'âge requis au cours de l'année civile quel que soit le mois de naissance. Ces dispositions sont applicables à toutes les catégories de Membres.

(5) **SPORTIFS ET ANCIENS CHAMPIONS** : l'appartenance à ces catégories est décidée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive. L'accès à cette catégorie « Anciens Champions » a été suspendue en Décembre 2011 par décision du Conseil d'Administration. Seules les personnes ayant bénéficié de cette tarification avant 2012 pourront y prétendre.

(6) **L'ANCIENNETE** : correspond au nombre d'années de cotisation de Membre sociétaire ou sportif à partir de la majorité.

(7) **DROIT DE FREQUENTATION** : réservé aux enfants mineurs dont les parents sont membres du Cercle.

(8) **DROIT D'ADMISSION** :

- Enfants : Pour les enfants de membres, il est dû l'année où l'enfant atteint 18 ans. C'est le règlement du droit d'admission qui donne la qualité de membre sociétaire participant à l'Assemblée Générale.

- Adultes : le droit d'admission est réglable au choix du nouvel adhérent soit en totalité au moment de l'entrée soit par moitié sur les deux premières années de cotisation. Le règlement de la deuxième moitié devant s'effectuer en même temps que la cotisation de la 2<sup>ème</sup> année.